

times (fr. 703,276-29); sans préjudice aux obligations de la province, en ce qui concerne les frais d'établissement des appareils d'éclairage et de chauffage au nouveau Palais de justice de Bruxelles. (Monit. du 18 septembre 1880.)

296. — 24 AOUT 1880. — Arrêté royal qui approuve le budget de la province de Hainaut pour l'exercice 1881, arrêté par le conseil provincial dans sa séance du 23 juillet 1880, en recettes et en dépenses, à la somme de deux millions cent vingt-deux mille huit cent vingt-neuf francs huit centimes (fr. 2,122,829-08); y compris l'admission de bons provinciaux, sauf en ce qui concerne l'inscription, parmi les charges facultatives, de dépenses qui n'ont pas ce caractère. (Monit. du 18 septembre 1880.)

297. — 25 AOUT 1880. — LOI qui approuve des conventions ayant pour objet des aliénations et échanges de biens domaniaux (1). (Monit. du 28 août 1880.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Sont approuvées :

1^o La convention du 8 mars 1880, portant cession au sieur François Crockaert, de Bruxelles, de deux parcelles de terrain, situées à La Hulpe, d'une contenance de 27 ares 22 centiares ;

(1) Session de 1879-1880.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 4 mai 1880, p. 216-217. — Rapport. Séance du 8 mai, p. 236.

Session extraordinaire de 1880.

Documents parlementaires. — Addition au projet de loi. Séance du 10 août 1880, p. 12. — Rapport sur les dispositions additionnelles. Séance du 13 août, p. 20.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 17 août 1880, p. 90.

SÉNAT.

Session extraordinaire de 1880.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 18 août 1880, p. 4.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 19 août 1880, p. 26.

2^o La convention des 24 décembre 1878-30 mai 1879, portant échange d'un magasin, situé au rempart Saint-Liévin, à Gand, contre deux maisonnettes, appartenant à la ville, situées au boulevard d'Akkerghem, au même lieu ;

3^o La convention du 22 février 1880, portant cession gratuite au profit de la commune d'Aywaille, de trois parcelles de terrain d'une contenance totale de 29 ares 83 centiares, distraites du lit de la rivière « l'Amblève » à Sougné, territoire d'Aywaille ;

4^o La convention du 20 avril 1880, portant échange de 87 ares 69 centiares, détachés de la forêt domaniale d'Hertogenwald, contre 2 hectares 3 ares 54 centiares faisant partie des dépendances de la ferme que M. Gillieaux, de Charleroi, possède sur le territoire des communes de Goé et et de Membach ;

5^o La convention du 25 juillet 1879, portant échange de deux parcelles de terrain, d'une contenance totale de 3 ares 24 centiares, formant des dépendances de la station du chemin de Rosoux-Goyer, contre une parcelle de 5 ares 24 centiares, que la famille Londo possède au même lieu ;

6^o La convention du 17 juillet 1879, portant échange de 25 ares 61 centiares de terrain, situés près de la Meuse, à Lefse, contre une ancienne Ile de semblable contenance, située au même lieu, appartenant à la ville de Dinant ;

7^o La convention du 4 décembre 1879 portant, au profit de la ville d'Alost, aux conditions déterminées par cette convention : a. vente d'un terrain joignant la Dendre audit lieu, d'une contenance de 11 ares 95 centiares ; b. cession gratuite de la jouissance d'un terrain adjacent au précédent, d'une contenance de 9 ares 95 centiares ;

8^o La convention du 21 avril 1880, portant : a. échange de terrains situés à Namur, d'une contenance de 54 ares 64 centiares, contre deux parcelles situées au même lieu, d'une contenance totale de 24 ares 30 centiares, appartenant à la ville de Namur ; b. cession gratuite à ladite ville, aux conditions prévues par la loi du 14 juillet 1860 : 1^o de deux terrains d'une contenance totale de 51 ares 89 centiares, pour être incorporés dans la voirie urbaine ; 2^o de l'ancien bassin de garage d'une contenance de 1 hectare 6 ares 32 centiares, qui sera affecté à l'établissement de promenades publiques, sous l'obligation, en outre, de payer éventuellement la moitié de la dépense de la construction d'un nouveau bassin ; c. autorisation d'affecter aux mêmes promenades deux parcelles contenant ensemble 1 hectare 27 ares 25 centiares qui avaient été cédées à ladite ville, en vertu de la loi précitée du 14 juillet 1860, suivant convention du 17 mars 1864, l'une pour l'établissement d'une place publique, l'autre pour la construction d'écoles.

Art. 2. Le gouvernement est autorisé à vendre par adjudication publique :

A. Une maison située à Termonde, nommée Peyndershuis ; provenant de l'ancienne corporation supprimée dite : « des Peynders » ;

B. Des bâtiments et terrains, situés à Zele, ayant fait partie de la succession en déshérence du sieur Joseph Raemdonck, décédé audit lieu.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances, M. CHARLES GRAUX.)

298. — 26 AOUT 1880. — LOI autorisant le rachat de la concession du chemin de fer de Marbehan à la frontière française par Virton, et accordant des crédits spéciaux pour cause d'utilité publique (1).
(Monit. du 28 août 1880.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le gouvernement est autorisé à opérer le rachat de la concession du chemin de fer de Marbehan à la frontière française par Virton.

Art. 2. Des crédits spéciaux à concurrence de 25,398,500 francs sont ouverts au département des travaux publics pour pourvoir aux dépenses extraordinaires énumérées ci-après :

A. — BATIMENTS CIVILS.

§ 1^{er}. Enseignement normal primaire :

Amélioration et construction de locaux. — Expropriation des terrains nécessaires et travaux . . . fr. 500,000

§ 2. Ecole normale des humanités, à Liège :

Agrandissement et reconstruction partielle. — Expropriation des terrains nécessaires et travaux. . . 450,000

(1) Session extraordinaire de 1880.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 10 août 1880, p. 8. — Rapport, p. 17.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 14 août 1880, p. 73-81.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 18 août 1880, p. 3.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 19 août 1880, p. 35.

B. — TRAVAUX HYDRAULIQUES.

§ 3. Canaux houillers du Hainaut. 500,000

Elargissement du canal de Charleroi à Bruxelles et construction d'un canal de Mons aux embranchements du canal de Charleroi à Bruxelles, exécution des travaux et expropriations nécessaires à leur établissement. Complément du crédit alloué par la loi du 4 août 1879.

§ 4. Anvers. — Installations maritimes. 5,000,000

Continuation des travaux et expropriations nécessaires pour la reconstruction et l'élargissement des quais de l'Escaut à Anvers. Complément des crédits alloués par les lois du 4 août 1879 et du 23 mai 1880.

§ 5. Canal de Gand à Terneuzen . 1,500,000

Travaux et expropriations nécessaires pour l'établissement à Gand, à l'extrémité du canal de Terneuzen, d'un avant-port avec quais, cales et autres dépendances. Complément du crédit alloué par la loi du 4 août 1879, article 1^{er}, § 24.

C. — CHEMINS DE FER.

§ 6. Rachat de la concession du chemin de fer de Virton. 6,948,500

§ 7. Rachat de tout ou partie du matériel d'exploitation du chemin de fer de Virton; extension du matériel roulant du réseau de l'Etat. . . . 8,300,000

§ 8. Travaux d'amélioration et d'extension à effectuer sur la ligne d'Anvers à la frontière des Pays-Bas; construction sur le réseau de l'Etat d'ateliers, de remises et de magasins pour les services de la traction et du transport; expropriations et constructions; travaux à exécuter dans les gares de formation, etc. 2,000,000

Art. 3. Ces crédits seront couverts au moyen d'une émission de titres de la dette publique; ils pourront l'être provisoirement par des bons du trésor dont l'échéance ne dépassera pas cinq ans.

Art. 4. Un crédit de 600,000 francs est ouvert au département des finances et rattaché au budget de la dette publique de l'exercice 1880, pour le loyer provisionnel à payer à la Société d'Anvers à Rotterdam pour le second semestre de 1880,